

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 04898 Numéro SIREN : 331 385 666 Nom ou dénomination : A.T.G.
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2024 sous le numéro de dépôt 66052

31 MAI 2024

Sous le N° :

66052

A.T.G.
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 6 rue Franklin
75016 PARIS
331 385 666 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 AVRIL 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 103 367,39 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	103 367,39 euros
A titre de dividendes	100 000,00 euros
Soit 40,00 euros par action	
Le solde	3 367,39 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 15 avril 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :



- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

5 000,00 euros, soit 2,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

80 000,00 euros, soit 32,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros

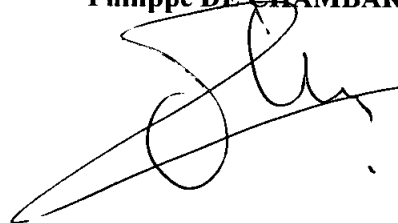
Exercice clos le 31 décembre 2022 :

100 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 avril 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Philippe DE CHAMBARLHAC



Désignation de l'entreprise SAS ATG				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 6 rue Benjamin Franklin 75016 PARIS					
Numéro SIRET* 3 3 1 3 8 5 6 6 6 0 0 0 3 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 31/12/2023	
ACTIF					
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	31 755
	Immobilisations financières* (1)		040	042	64 119
	Total I (5)		044	048	31 755
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	12 287
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	112 545
		Autres* (3)	072	074	3 992
		Valeurs mobilières de placement	080	082	
		Disponibilités	084	086	109 689
		Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II		096	098	238 515
	Total général (I + II)		110	112	311 646
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		50 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		5 000
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		113 334
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		103 367
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		271 702
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		12 112
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		15 379
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	10 054	11 842
	Comptes courants d'associés		173		609
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		39 943
Total général (I + II + III)				180	311 646
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	7 111
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 106
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

A.....Le 27/12/2024

2033A - Bilan simplifié

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ATG

Néant ☐Exercice N clos le
31/12/2023**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	100 075
	Production vendue	biens	215	214	
		services*	217	218	41 655
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232 141 730
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	235	45 812
	Variation de stocks (marchandises)*		236	237	1 051
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*		240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	243	33 860
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	728
	Rémunérations du personnel*		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI))	255	254	4 706
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	11 970
Total des charges d'exploitation (II)					264 98 128
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 43 602
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	281	68 557
	Produits exceptionnels	(IV)	290		
	Charges financières	(V)	294	295	160
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348	349	192
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	307	8 440
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				
B - RÉSULTAT FISCAL					312 103 367
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	8 654	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	2 481	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	()	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZIR (44. octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JIS (44. sexies A)	989		
ZRD (44. terdecies)	127	ZIR (44. quinquies D)	128		
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions autre-mes	344		
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992				
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350 63 745
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	658	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352 50 758
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370 50 758

Cegid Group

(lignes 1 à 2)
N° 2033-B

B - RESULTAT FISCAL

[illegible]

Cegid Group

(ligne 1 à 1)
N° 2033-B

B - RESULTAT FISCAL

[illegible]

Cegid Group

BDS ASSOCIES - Audit - Expertise comptable - Conseil - Gestion sociale - Formation